

Centre Expert TSA STDI (Centre Expert Trouble du Spectre de l'Autisme Sans Trouble du Développement Intellectuel.) (CHAI)

Centre Expert

Qui est concerné ?

Adultes

Domaines d'activités principaux

Personnes porteuses de troubles
du spectre autistique
Soins psychiatriques et de
réhabilitation

Coordonnées

Au Centre Hospitalier Alpes Isère,
3, rue de la gare, villa 55, 38120
SAINT-EGREVE

Contact-CETSA@ch-alpes-isere.fr

[04 56 58 88 01](tel:0456588801)

<https://ch-alpes-isere.fr/>

Zones géographiques d'exercice

Voir la liste des
intercommunalités
concernées

Modalités d'accès

Qui peut solliciter la structure ?
Professionnel

Présentation

Les Centres Experts sont spécialisés dans l'évaluation, le diagnostic et l'aide à la prise en charge d'une pathologie psychiatrique spécifique. Ils réunissent des équipes pluridisciplinaires qui utilisent les mêmes standards d'évaluation par pathologie. Le centre Expert TSA STDI dépend du Centre Hospitalier Alpes Isère.

Objectifs & Missions

Les Centres Experts sont des émanations des hôpitaux psychiatriques, spécialisés sur le diagnostic et l'aide à la prise en charge d'une pathologie psychiatrique spécifique. Ils proposent :

- Des consultations spécialisées pour un diagnostic ou un avis thérapeutique ;
- L'accès à un bilan exhaustif et systématisé réalisé en hôpital de jour pour des patient-e-s adressé-e-s par un médecin généraliste, un-e psychiatre ou un centre ressources ;
- La participation à des projets de recherche clinique visant à mieux comprendre la pathologie et à planifier de nouvelles stratégies thérapeutiques.

Le Centre Expert TSA STDI s'adresse aux adultes atteints d'un trouble du spectre de l'autisme, sans déficience intellectuelle. Il s'adresse aussi aux personnes dont le diagnostic est suspecté mais pas encore établi et qui souhaitent bénéficier d'une évaluation diagnostique standardisée.

Le bilan propose une évaluation objective, pouvant être répétée dans le temps, de l'intensité et des caractéristiques du trouble, à partir d'échelles et de questionnaires standardisés.

Il poursuit trois objectifs :

- Diagnostiquer les troubles du spectre de l'autisme ;
- Evaluer les différentes dimensions du trouble ;
- Proposer des thérapeutiques adaptées et spécialisées en fonction des données les plus récentes de la science.

Ces évaluations permettent de réaliser « un état des lieux complet » des troubles mais ne se substituent pas au suivi réalisé par le médecin ou le psychiatre traitant. Il s'agit d'un regard objectif et complémentaire à l'évaluation clinique habituelle, sur l'évolution des troubles.

MODALITÉS D'ACCÈS :

Les Centres Experts reçoivent les patients adressés par leur psychiatre (libéral ou de secteur), leur médecin généraliste ou le centre ressources autisme de leur région. La présence d'au moins un des parents du patient est indispensable afin d'évaluer les éléments développementaux.

Processus au sein des Centres Experts :

1. Le patient est d'abord reçu pour une consultation d'une heure en vue d'une première approche diagnostique ou d'un avis thérapeutique.
2. Si l'état de santé du patient est compatible avec l'évaluation, une journée et demi de bilan est organisée en hôpital de jour avec l'équipe du Centre Expert. Le bilan comprend des évaluations propres aux troubles du spectre de l'autisme (ADI-ADOS, etc...) mais aussi des évaluations de différents domaines (sommeil, impulsivité, émotions, communication...), un bilan neuropsychologique et biologique.
3. Au terme des évaluations, un rendez-vous est proposé afin de faire la restitution des informations obtenues lors du bilan. Des recommandations sur le mode de prise en charge (modification du traitement médicamenteux si nécessaire, proposition d'interventions psychothérapeutiques, orientation scolaire et professionnelle...) sont proposées. Un compte rendu détaillé est remis au patient et adressé au médecin référent.

À L'ISSUE DU 1ER BILAN

Un bilan plus restreint est proposé tous les ans pendant trois ans. Il vise à surveiller l'évolution des troubles et évaluer l'impact de la prise en charge préconisée.

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

Les consultations et la restitution du bilan sont des prestations médicales spécialisées. Les évaluations sont réalisées dans le cadre d'une prise en charge en hôpital de jour au service psychiatrie. Pour ce type de bilan, les patients doivent (idéalement) disposer d'une prise en charge à 100%. Dans le cas contraire, une partie des frais de prise en charge seront à la charge du patient ou à celle de sa mutuelle.

